

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 51
- présent suppléant : 1
- procurations : 12
- absents : 18
- votants : 64

DÉLIBÉRATION n° 2018/097

L'an deux mille dix-huit et le 14 juin à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni, à la salle des fêtes de GALAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Olivier CLEMENT BOLLEE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Monique KATZ, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, André QUINON, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Marie DA BENTA, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Claude GAYE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO

Présent suppléant : Danièle VIDAL (remplace Céline CASSAGNEAU)

Titulaires ayant donné procuration : Joëlle PEYRO à Bernard PLANO, Madeleine SERIS à Pierre DUMAINE, Joëlle VIGNEAUX à Francis ESCUDE, Gérard SABATHIE à Henri FORGUES, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Jean-Pierre CABOS à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Nicole MARQUIE, Jean-Louis VIAU à Rose-Marie COLOMES, Bernard PRIEUR à Monique MARTIN, Jacques LAUREYS à André RECURT, Eric DOUTRIAUX à Roger LACOME, Jean-Marc DUPOUY à André QUINON

Absents excusés: Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Hervé CARRERE, Pascal LACHAUD, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Elie FOURCADE, Jean-Marie DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Jean-Pierre DUTHU, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET

Objet : Environnement - Demandes de subvention : zones humides du Plateau de Lannemezan

Les zones humides concernées sont celles inscrites dans plusieurs inventaires sur une zone de 33 communes du Plateau (dont 23 sont dans le territoire de la CCPL)

Parmi les 5 objectifs opérationnels retenus, celui qui fait l'objet de la présente demande de subvention est de communiquer sur l'importance des zones humides

Cette action se situe également dans le cadre plus large de la sensibilisation des scolaires au développement durable sur notre territoire, engagé par la Communauté de Communes depuis 2011.

L'action prévue en 2018 concerne les enfants de l'ITEP des Nests qui seront sensibilisés par le CPIE65 à l'importance de la préservation de la biodiversité et des zones humides

Anciens des
Réception en préfecture
065-200070787-20180614-2018-097-DE
Date de télétransmission : 22/06/2018
Date de réception préfecture : 22/06/2018

L'animation consiste en quatre demi-journées d'intervention du CPIE65 auprès des enfants. Une visite du troupeau de Lannemezan pour la sauvegarde des zones humides est prévue sur site (mai 2018) ainsi que la visite de mares ayant été inventoriées par le CPIE65 pour observer la biodiversité (batraciens, plantes...) spécifiques à ces milieux. Les enfants de l'ITEP des Nestes, accompagnés du CPIE65, recréeront ensuite une mare dans leur école.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Convention CPIE 65	720,00 €	FEDER (100 %)	1 215,36 €
Frais de personnel (suivi du dossier, intervention école et bilan) et frais indirects (établis sur la base de 20% des frais salariaux)	495,36 €		
TOTAL	1 215,36 €	TOTAL	1 215,36 €

Monsieur le Président propose :

- de lancer une action en 2018 en faveur de la préservation de la biodiversité et des zones humides,
- de signer une convention avec l'association CPIE 65 pour l'animation de cette action à destination des enfants de l'ITEP des Nestes,
- de solliciter une subvention auprès de l'AREMIP (FEDER) pour cette action 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- de lancer une action en 2018 en faveur de la préservation de la biodiversité et des zones humides,
- de signer une convention avec l'association CPIE 65 pour l'animation de cette action à destination des enfants de l'ITEP des Nestes,
- de solliciter une subvention auprès de l'AREMIP (FEDER) pour cette action 2018.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le **22 JUIN 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20180614-2018-097-DE
Date de télétransmission : 22/06/2018
Date de réception préfecture : 22/06/2018